

**PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ilhæusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Membres présents : M. Philippe UHL Adjoint au Maire, MM. Hubert MEYER, Thomas SCHNEIDER, Philippe MULLER, , conseillers municipaux – MMES Maryse KOHLSTOCK, Noëlle HIRN, Chantal RABOLIN-MEINRAD, Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Claire TRUC, Marie-Laure HERRMANN (19h19), conseillères municipales.

Membres absents excusés : M. Robertino GIULIANO donne procuration à M. Hubert MEYER
M. Jean-François SONDEJ.

Membres absents non excusés : MM. Edouard BAUMANN, Yannick SCHULZE.

Secrétaire de la Séance : M. Philippe UHL.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024
2. Création de sanitaires à l'école – validation de l'avant-projet définitif
3. Acquisition d'un véhicule électrique
4. Commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération - demande de subvention
5. Ecole - projet de classe verte 2025 – demande de subvention
6. Révision des tarifs de l'accueil du matin des élèves avant l'école - ajourné
7. Fixation du tarif de vente de pavés à l'entreprise Tradec - ajourné
8. Communication – validation du changement de support de communication
9. Rapport des comptes-rendus de commissions
10. Divers.

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Puis, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Au préalable, il informe que les points suivants sont ajournés :
 Point 6 : Révision des tarifs de l'accueil du matin des élèves avant l'école
 Point 7 : Fixation du tarif de vente de pavés à l'entreprise Tradec

Approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024

DCM 2024.09.23-01

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Création de sanitaires à l'école – validation de l'avant-projet définitif

DCM 2024.09.23-02

Vu la délibération du 3 juillet 2023 validant le choix de l'architecte M. Etienne Morand Meyer
 Vu la délibération du 4 décembre 2023 validant l'avant-projet
 Vu le permis de construire accordé le 24 mai 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet définitif de l'aménagement des nouveaux sanitaires à l'école. L'estimation financière validée en Conseil Municipal du 4 décembre 2023 s'élevait à 201 472.50 € HT pour la partie « sanitaires » et 32 574.56 € HT pour la pose de panneaux photovoltaïques. Seuls les travaux de réalisation des sanitaires seront engagés.

Il est proposé de lancer en procédure adaptée la consultation des entreprises et d'allotir le marché de travaux.

Plan de financement actualisé

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Montant des travaux	161 708,29	
Divers 5,21%	9 180,00	
Montant total travaux (hors imprévus)	170 888,29	
Imprévus et divers 3,88%	6 835,53	
Montant total travaux	177 723,82	213 268,58
Maîtrise œuvre 12%	21 326,86	
Mission CT - SOCOTEC	3 200,00	
Mission SPS - SOCOTEC	1 675,00	
Repérage amiante - Exim	1 266,67	
Frais insertion	500,00	
Montant total frais annexes	27 968,53	33 562,23
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	205 692,35	246 830,82

	Montant
Subvention ETAT – DETR	60 441,60 €
Subvention CEA - Fonds communal alsace	44 323,95 €
Subvention CPR - Fond de concours	5 000,00 €
Total subventions HT	109 765,55 €
Autofinancement HT	95 926,80 €
Total projet HT	205 692,35 €

<i>Base projet TTC</i>	246 830,82 €
<i>subventions</i>	109 765,55 €
<i>Reste à charge TTC</i>	137 065,27 €
<i>FCTVA (16,404%)</i>	40 490,13 €
<i>Reste à charge TTC</i>	96 575,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'avant-projet définitif relatif à la création de sanitaire à l'école pour un coût prévisionnel de 177 723.82 € HT pour le montant des travaux, soit au total 205 692.35 € HT (frais annexes inclus).
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'attribution des marchés.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce projet.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget principal de la collectivité.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Arrivée de Mme Marie-Laure Herrmann.

3. Acquisition d'un véhicule électrique

DCM 2024.09.23-03

Le véhicule « Citroën NEMO », acquis en 2009, doit être remplacé en raison de sa vétusté.

Après étude et afin de s'engager dans la transition énergétique, Monsieur le Maire propose d'opter pour l'achat d'un véhicule électrique. A ce titre, il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour lancer la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire de type « électrique ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la consultation des concessionnaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à valider la commande dans la limite de 34 000 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes concernés.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'engagement de ce projet.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération**Demande de subvention**

DCM 2024.09.23-04

Dans le cadre la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération, le Président de la République souhaite que le cycle commémoratif puisse constituer un temps fort pour l'ensemble de la Nation, non seulement pour son rayonnement international, mais aussi pour sa cohésion des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Un groupement d'intérêt public (GIP) « Mission du 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire » a été créé pour préparer et coordonner les manifestations. Il est chargé de concevoir et de mettre en œuvre les manifestations organisées par l'Etat et de valoriser les initiatives locales par le biais d'une labellisation ouvrant droit à certains financements.

La commune d'Illhaeusern souhaite marquer ces anniversaires à partir de sa propre histoire et des faits marquants qui ont eu lieu sur son territoire. Une journée commémorative, synonyme de mémoire et d'unité, sera organisée le dimanche 26 janvier 2025, en partenariat avec l'association des anciens combattants de la commune, l'association AHPI (Association Histoire et Patrimoine d'Illhaeusern) et l'école d'Illhaeusern.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin via le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG). Le coût estimé s'élève à 11 000 €.

Plan de financement

Commémorations	11 000 €
Aide sollicitée auprès de la Préfecture du Haut-Rhin 25%	2 750 €
Reste à charge de la commune	8 250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, afin de contribuer au financement de l'organisation de la Commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération.
- **Valide** le plan de financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

5. Ecole – projet de classe verte 2025 – demande de subvention

DCM 2024.09.23-05

Monsieur le Maire fait référence à une demande de subvention formulée par Madame Nathalie FAIVRE, directrice des Ecoles, concernant un projet de classe verte pour tous les enfants de l'école, soit au total 52 enfants. Le projet est programmé du 5 au 7 mai 2025 au Centre de La Roche à Stosswihr. Le coût de cette classe verte (hors subventions) est de 10 857 €.

Il propose de rester sur la base des années précédentes soit 11,00 € par nuit et par enfant ce qui représente une subvention de 1 144 € arrondi à 1 200 € (52 enfants*2 nuits*11€).

VU l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Donne** un accord de principe pour le versement d'une subvention équivalente à celle des années précédentes soit 11,00 € par nuit /enfant revenant à un total de 1 144 € arrondi à 1 200 €.
- **Dit** que le montant définitif sera inscrit au budget primitif 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

6. Révision des tarifs de l'accueil du matin des élèves - Point ajourné.

7. Fixation du tarif de vente de pavés à l'entreprise Tradec - Point ajourné.

8. Communication – validation du changement de support de communication

DCM 2024.09.23-06

Panneaupocket est l'un des supports de communication utilisé par la commune pour transmettre des informations auprès de la population. L'abonnement signé en 2021, pour une durée de 3 ans, arrive à échéance au 13 novembre 2024.

Dans le cadre de la mutualisation des services et afin de proposer un outil de communication commun sur l'ensemble du territoire, la Communauté de Communes de Ribeauvillé a acté par délibération du 9 décembre 2021, la mise en place de l'application Intramuros et sa prise en charge financière.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire, propose de résilier l'application en cours et d'adhérer à l'application Intramuros dès le 1^{er} novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la résiliation de l'abonnement actuel au profit de l'application Intramuros.
- **Dit** que l'application sera consultable à compter du 1^{er} novembre 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

9. Rapport et comptes-rendus de commissions**Commission « Comité des Fêtes »**

Rapporteur : M. Thomas Schneider

En l'absence de Monsieur Robertino Giuliano, Monsieur Thomas Schneider fait un rapide bilan de l'assemblée générale du Comité des fêtes qui s'est réuni le 16 septembre dernier. Confirmation est donnée que la manifestation « moules-frites » sera renouvelée en début d'année 2025. Par ailleurs, le comité lance un appel à candidature pour la fonction de Trésorier.

10. Divers**Urbanisme**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie.
- Il informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre des ventes suivantes :
 - 04/2024 – 12/07/2024 - 3 rue d'Elsenheim – 90m2 - Schmitt Astrid/Zimmermann Arthur
 - 05/2024 – 24/07/2024 - 12 rue des Fleurs – 460m2 - Agence de l'Ill/Caubet Jean-François
 - 06/2024 – 10/08/2024 - rue du Char Porc Epic – 11m2 - Uhl JC/Schneider Thomas
 - 07/2024 – 13/08/2024 - rue du Char Porc Epic – 1063m2 - Uhl JC/Vonau Simon
 - 08/2024 – 13/08/2024 - rue du Char Porc Epic – 1103m2 - Uhl JC/Vonau Paul
 - 09/2024 – 04/09/2024 - 4 rue des Bateliers -171 m2 – Guillemain Roger/Graziani Pascal
 - 10/2024 – 11/09/2024 - 10 rue des Fleurs - 225m2 -Agence de l'Ill/Jaegli Guillaume
 - 11/2024 – 11/09/2024 - 10 rue des Fleurs - 226m2– Agence de l'Ill/Hirn Jean-Noël
- Etude de zonage d'assainissement : suite à la délibération prise le 2 juillet 2024, l'étude va faire l'objet d'une enquête publique. Au préalable, la commune doit saisir le Tribunal Administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur.
Par ailleurs, des solutions devront être envisagées pour proposer aux quelques propriétés qui ne disposent pas de foncier suffisant de réaliser les travaux d'aménagement d'assainissement de type non collectif.

Travaux**▪ Voirie – RD106 traversée du village**

Les travaux sont globalement terminés, il reste à mettre en place la signalisation verticale. Le marquage routier ne sera quant à lui réalisé qu'en 2025, après l'application d'une couche ECF par la CeA.

Achat de matériel de voirie : la commune a fait l'acquisition d'un traceur de signalisation pour permettre de rafraîchir les petites surfaces de marquage au sol existantes. Ceci, afin de permettre de réduire le coût d'entretien.

▪ Ecole

Suite aux derniers débats autour d'une possible fermeture de classe, Madame Claire Truc demande à ce que soit engagée une concertation avec la commune de Guémar. Monsieur le Maire confirme qu'il faut engager une réflexion par anticipation et abordera le sujet lors d'un prochain conseil d'école.

▪ Antenne relais

L'antenne relais est en place. Les branchements devraient être finalisés par Enedis dans les 3 prochains mois. Dans cette attente, le branchement sera réalisé de manière provisoire sur un groupe électrogène solaire.

Divers**▪ Voyage à Collonges au Mont d'Or les 12 et 13 octobre 2024**

Le programme et la liste des hébergements ont été communiqués ce jour par courriel aux participants.

▪ Label « fleurissement d'Alsace »

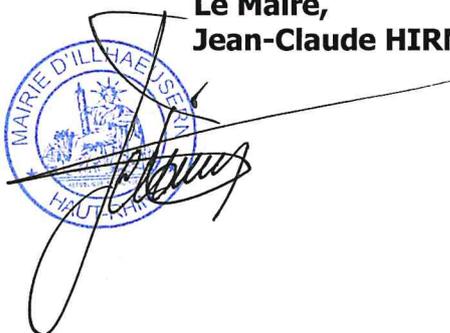
Suite au passage du jury le 18 juillet dernier, le niveau « 3 fleurs » est maintenu à Illhaeusern.

Dates à retenir

11/11	Commémorations du 11 novembre
18/11	Conseil Municipal
23/11	Banque alimentaire

Clôture de séance 20h30.

**Le Maire,
Jean-Claude HIRN**

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Illhaeusern. The seal contains the text 'MAIRIE D'ILLHAEUSEN' at the top and 'HAUT-RHIN' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Claude HIRN'. A long horizontal line extends from the end of the signature across the page.